



Résumé des normes canadiennes pour les formations de Sans trace Canada (STC)

Ce document a pour but d'informer les personnes intéressées à donner des formations de Sans trace Canada des normes et procédures à suivre et aussi pour s'assurer que l'information soit transmise de façon adéquate au bureau de Sans trace Canada.

Cours de Principes et techniques

Les moniteurs doivent obligatoirement être membres en règle de STC pour donner des cours en territoire canadien. Ils doivent également s'assurer que **le coût d'adhésion de chacun des participants (membership) est inclus dans le prix du cours**. L'adhésion à STC est une contribution importante à notre programme et nous croyons qu'il est important que les gens intéressés par l'éthique du plein air supportent l'organisation. Les formulaires d'adhésion doivent être remplis par les participants, et le moniteur doit retourner les formulaires accompagnés du paiement requis au bureau de STC une fois le cours terminé.

Tous les moniteurs doivent fournir les documents suivants à STC :

- Curriculum vitae
- Preuve de leur certification en premiers soins (minimum de 16hrs) et de RCR et de toute autre certification requise pour le cours s'il y a lieu (ex. canot, kayak, etc.)
- Preuve d'assurance de l'organisme qui coordonne la formation ou assurance personnelle. (*Note : Sans Trace Canada offre un programme de régime d'assurances à ses membres Ambassadeurs et Moniteurs, à un prix abordable ; pour de plus amples informations SVP contacter le bureau par tél. ou par courriel*)

Pour obtenir l'autorisation d'offrir un cours, **les moniteurs doivent d'abord contacter le bureau** et s'assurer d'avoir la documentation appropriée :

- Rapport d'activité
- Fiche d'inscription
- Formulaire d'acceptation des risques
- Entente de formation
- Formulaire de consentement personnel
- Formulaire d'évaluation du cours
- Formulaire de d'adhésion

Des certificats d'attestation (2\$ chacun) seront envoyés aux moniteurs pour les participants d'un cours de Principes et techniques lorsque toute la documentation sera remise et le nom des participants connu.

Les ambassadeurs et les moniteurs sont tenus de communiquer leurs coordonnées au bureau de Sans Trace Canada afin que ses informations soient affichées dans la page d'accueil de l'internet et qu'elles soient accessibles à toute personne intéressée à les contacter directement pour la programmation des cours à venir ou autres.

Ateliers de sensibilisation

Les personnes donnant un atelier de sensibilisation doivent obligatoirement être membres en règle de STC pour donner des ateliers reconnus par STC en territoire canadien.

Un rapport d'activité ainsi qu'une liste des participants avec leur adresse courriel doit être envoyée au bureau une fois l'atelier complété. Nous encourageons également les participants à devenir membres de STC comme moyen de soutenir le programme.

Matériel de cours

Le bureau de STC tient en inventaire tout le matériel pédagogique Sans trace. Les commandes peuvent être effectuées en contactant le bureau directement ou en téléchargeant le bon de commande sur le site internet. Le 'kit de l'instructeur' est un bon outil à offrir aux participants. Il comprend toute l'information et le matériel nécessaires pour les personnes qui désirent sensibiliser les gens aux principes de Sans trace. Les écussons, épinglettes et autocollants sont aussi des items appréciés des participants.

Pour les normes complètes, veuillez vous référer au document 'Normes de formation de Sans trace Canada'.

151 Boulevard Sainte-Rose, Laval, Québec, H7L 1L2
Téléphone : 1-877-238-9343 Fax : 1-450-661-3884
www.sanstrace.ca / info@sanstrace.ca